

MAIRIE D'AVRESSIEUX

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2021 (convocations du 5 octobre 2021)

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Marie-Laure BAILLY

Au début de la séance, M. le Maire propose de prendre une délibération afin de faire une demande de subvention auprès du département pour la réfection de la Route de niveau. Le conseil municipal accepte.

DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA REFECTION DE LA ROUTE DU NIVEAU

Des travaux de réfection de la chaussée sont prévus route de niveau. Le montant du devis estimatif à ce jour s'élève à 30 500€, aussi le conseil municipal souhaite solliciter une aide du département via une demande de subvention. Le conseil municipal après en avoir délibéré souhaite effectuer une demande de subvention.

PROJET DE DELIBERATION FIXANT LES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

M. le Maire rappelle qu'au terme de l'article 21 de la loi n°83-634, les modalités des Autorisations Spéciales d'Absence autorisées par l'employeur sont définies par voie de délibération. Le conseil municipal peut délibérer sur la base des dispositions en vigueur et saisir préalablement le comité technique du centre de gestion.

Le projet de délibération est le suivant :

Evènement	Lien avec l'agent	Nombre de jours
Naissance / adoption	Enfant	3 jours ouvrables (hors congé paternité : 25 jours calendaires fractionnables ou 32 jours calendaires en cas de naissance multiples)
Mariage / pacs	Agent	5 jours ouvrables
	Enfant de l'agent	1 jour ouvrable
Décès	Conjoint, partenaire, père ou mère	5 jours ouvrables
	Frère, sœur, oncle, tante, neveu, grands parents	1 jour ouvrable
	Enfant de plus de 25 ans	5 jours ouvrables
	Si enfant âgé de moins de 25 ans ou en cas de décès d'une personne âgée de	7 jours ouvrés et les fonctionnaires bénéficient, dans les mêmes

	moins de 25 ans dans le fonctionnaire à la charge effective permanente	conditions, d'une autorisation spéciale d'absence complémentaire de huit jours, qui peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès. Par dérogation, l'autorisation d'absence accordée à ce titre entre en compte dans le calcul des congés annuels.
Maladie très grave (pathologie qui met en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable)	Conjoint ou partenaire lié par un PACS, d'un enfant, d'un proche parent (père ou mère)	3 jours ouvrables

PROJET DE DELIBERATION FIXANT LA JOURNEE DE SOLIDARITE

M. le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instituer une journée de solidarité pour l'ensemble du personnel, en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil municipal après en avoir discuté décide de présenter en projet de délibération la possibilité d'effectuer les 7 heures supplémentaires (pour les agents à temps complet) ponctuellement au cours de l'année. La réalisation de ces heures fera l'objet d'un suivi déclaratif.

Ce projet de délibération sera soumis au comité technique du centre de gestion.

DELIBERATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle que la salle polyvalente est mise à disposition aux associations de la commune, pour cela il est nécessaire de prendre une délibération de mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente pour les associations et de mettre en place une convention entre la commune et les associations communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de mettre à disposition gracieusement la salle polyvalente aux associations de la commune et autorise M. le Maire à signer une convention.

TARIF REPAS CANTINE POUR LES ENFANTS NON-INSCRITS

M. le Maire suggère au conseil municipal d'augmenter le tarif du repas de la cantine lorsqu'un enfant n'est pas inscrit (oubli des parents) à la cantine et qu'il est nécessaire de le prendre en charge au dernier moment afin qu'il puisse avoir un repas. Sur le principe, le conseil municipal est d'accord.

Dans ce cas précis, le prix du repas serait doublé voir triplé.

Il reste à définir dans quelles conditions cette augmentation de tarif peut être mise en place.

POINT SUR LA VOIERIE COMMUNALE

Montée du Toudan : un mail d'un administré a été envoyé en mairie concernant le mauvais état de la partie haute de la montée du Toudan. La commission voirie va se réunir et en discuter, le conseil municipal pense qu'il est envisageable de refaire la partie haute et de laisser en suspend la partie basse pour le moment.

Montée Valéo : il est constaté une forte augmentation de la circulation sur ce chemin qui est au départ réservé aux agriculteurs. Le conseil municipal envisage dans un premier temps l'installation d'un panneau d'interdiction de circuler sauf pour les riverains et les agriculteurs.

Mise en place d'un hangar à sel de déneigement pour les années à venir. L'emplacement actuel du sel de déneigement n'est pas idéal pour la récupération de ce dernier lors d'épisodes neigeux qui nécessitent l'intervention de véhicules de salage.

Le conseil municipal suggère de solliciter la commune de Rochefort afin de mutualiser le hangar à sel existant.

POINT SUR LE PROJET DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Les deux personnes intéressées par le projet ont envoyé un courrier à la commune et soulèvent quelques questions d'ordre pratique afin de pouvoir avancer dans le dossier :

- Délai début et fin de travaux
- Montant du loyer et reste à charge des assistantes
- Aménagement, ameublement.

Il est donc prévu une rencontre avec l'architecte, la puéricultrice et les deux personnes concernées par le projet.

POINT SUR LE BATIMENT PERISCOLAIRE

Le projet avance, l'élévation des murs et les VRD sont en cours.

La chaufferie est pratiquement terminée, le chauffage devrait être mis en route le 20 octobre. Il est nécessaire de tailler les platanes par rapport à l'entretien du futur préau. Le devis de M. PERA est présenté et accepté.

Une visite du chantier est proposée aux élèves de l'école si les institutrices sont toujours d'accord.

QUESTIONS DIVERSES

Embellissement du transformateur : Véronique Bergamo accepte de modifier le dessin du château et peindre la tour sarrasine.

Colis de Noël : le conseil municipal souhaite continuer à faire travailler les sœurs de l'abbaye de Belmont Tramonet

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie aura lieu

Les illuminations du 8 décembre sont cette années prises en main par le comité des fêtes d'Avressieux.

Emplacement de la boîte à livre : le conseil municipal souhaite l'installer sur le mur à côté de la boîte aux lettres

Fin de séance 23h15.

Prochain conseil le 15 novembre 2021 à 20h30

Le Maire



Les Conseillers Municipaux